

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 12	<u>Pour</u> : 12+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

Nombre de Conseillers*En exercice* : 15

L'an deux mille vingt-trois le 26 juin à 20 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 21 juin 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<i>Absente</i>	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	<i>Absente</i>	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	<i>Procuration</i>	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Delphine DAGNAS, Cindy ARLOT-PELLEVOISIN, Valérie GENDRE (procuration à Cécile GRASSET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile GRASSET

2023-36 Modification des statuts de la CCPN : prise de compétence « l'organisation d'actions de prévention, de communication et de formation en direction des élèves [...] en matière de sécurité routière et de sensibilisation aux premiers secours

Par délibération n°CC-DEL-2023-089 bis du 08 juin 2023, la communauté de communes de communes a modifié ses statuts par une prise de compétence nouvelle.

En effet, la sous-préfecture de Nontron a demandé à la communauté de communes d'engager une procédure de modification de ses statuts pour supprimer la compétence transport scolaire qui y figure.

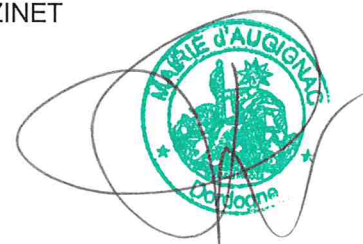
En revanche, et pour que la communauté de communes soit maintenue dans le SMIPS de Nontron, elle doit prendre la seule compétence du syndicat qui est la suivante : « l'organisation d'action de prévention, de communication, de formation en direction des élèves comportant la mise en place d'animations spécifiques et d'atelier à vocation pédagogique en matière de sécurité routière et de sensibilisation aux premiers secours. »

Monsieur le Maire donne lecture des statuts de la CCPN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide à l'unanimité les statuts de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais adoptés en séance du conseil communautaire le 08 juin 2023.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 28 juin 2023
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



AR Prefecture

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac-Affichage le 28/06/2023

Page 1 sur 1

024-212400162-20230626-2023_36-DE
Reçu le 03/07/2023